

AGENTE OU AGENT DES SERVICES CORRECTIONNELS

Classe nominale

Concours de recrutement : 307G-1103658

Ministère de la Sécurité publique : Ce concours vise à pourvoir à des emplois réguliers et occasionnels d'agentes ou d'agents des services correctionnels au ministère de la Sécurité publique dans toutes les régions administratives du Québec. Présentement, plusieurs emplois sont à pourvoir au sein de la Direction générale des services correctionnels dans les différentes régions administratives du Québec, notamment dans la grande région de Montréal.

Il s'agit d'emplois **réguliers à temps partiel sur appel** (minimum garanti annuellement de 1 664 heures) **ou d'emplois occasionnels sur appel**. Il y a possibilité d'accéder à un poste à temps complet (40 heures par semaine) selon les besoins et les dispositions de la convention collective. Pour en apprendre davantage au sujet de ces emplois, nous vous invitons à consulter la rubrique Carrières au ministère à l'adresse suivante : [\[www.securitepublique.gouv.qc.ca\]](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

À titre d'agent ou d'agent des services correctionnels, vous interviendrez auprès des personnes incarcérées selon une approche empreinte de respect envers celles-ci. Vous effectuerez également la surveillance de ces personnes en assurant la discipline et la sécurité et, à cette fin, vous pourrez être appelé à intervenir physiquement. Nous cherchons des personnes ayant une bonne capacité d'adaptation, une facilité à gérer le stress, dynamiques, intéressées à travailler en équipe dans un milieu où l'on favorise la réinsertion sociale et la responsabilisation des personnes contrevenantes.

Séance d'examens : Les personnes candidates jugées admissibles seront invitées à participer à une séance d'examens qui se tiendra le **23 novembre 2013**.

Conditions d'admission : Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires équivalant à une 11^e année ou à une 5^e année du secondaire reconnu par l'autorité compétente ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Est également admissible la personne qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à la scolarité exigée, à la condition qu'elle compense chaque année de scolarité manquante par deux années d'expérience de travail rémunéré ou non, y inclus la charge familiale;

ET

avoir terminé deux années d'études postsecondaires en éducation spécialisée, en intervention en délinquance, en travail social, en sciences humaines, en intervention carcérale ou en techniques policières ou dans toute autre discipline ayant permis d'acquérir des connaissances et les habiletés requises pour l'emploi, notamment dans l'utilisation des techniques de relation d'aide, d'intervention sociale, de méthodes d'observation ou d'entrevue **OU** être en voie de terminer la deuxième année de scolarité exigée pour l'obtention de l'une ou l'autre de ces formations. Chaque année de scolarité pertinente manquante peut être compensée par deux années d'expérience jugée pertinente aux attributions de l'emploi.

Conditions à satisfaire pour occuper un emploi d'agent ou d'agent des services correctionnels : Les personnes admises à ce concours seront déclarées aptes à occuper cet emploi après avoir réussi des examens écrits mesurant les aptitudes requises. Toutefois, avant d'être embauchées, les personnes devront satisfaire aux exigences requises pour l'exercice de l'emploi :

- subir avec succès un examen médical suivant les normes prescrites;
- satisfaire aux exigences d'une enquête sur les antécédents judiciaires et les bonnes mœurs;
- réussir la formation qualifiante de huit (8) semaines à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Remarque : Certains emplois peuvent exiger un permis de conduire valide, classe 5.

Pour occuper un emploi dans la fonction publique, vous devez posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. De plus, vous devez avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions.

Salaire : Le salaire annuel, calculé sur une base de 40 heures par semaine, est de 44 012 \$ (21,09 \$ l'heure) à l'entrée en fonction et de 60 946 \$ (29,20 \$ l'heure) au maximum de l'échelle.

Avantages offerts :

- une période de formation de huit semaines à l'École nationale de police du Québec au moment de l'entrée en fonction, au salaire minimum;
- une formation continue en emploi;
- un uniforme de travail fourni par l'employeur pour les emplois en milieu fermé;
- une période de repas et un repas sur place sont offerts par quart de travail en milieu fermé;
- une participation aux régimes d'assurance collective;
- une participation à un régime de retraite avantageux;

- des possibilités de changer de lieu de travail, après la période de probation, à la demande de l'employée ou de l'employé tout en conservant son ancienneté;
- des possibilités de promotion et d'un plan de carrière à la Direction générale des services correctionnels et dans l'ensemble de la fonction publique québécoise;
- pour les emplois réguliers à temps partiel :
 - O un horaire de disponibilité établi selon un cycle de 21 jours comportant une fin de semaine de congé toutes les trois semaines;
 - O des possibilités de travailler selon un horaire régulier à l'occasion du remplacement du personnel en absence prolongée.

Période d'inscription : Du 19 août au 20 septembre 2013

Pour être considérées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée ci-dessous ou par télécopieur **au plus tard le 20 septembre 2013**.

Inscription : Remplir le formulaire **Offre de service** en inscrivant le numéro **307G-1103658** à la rubrique Numéro du concours ou de la réserve, le signer et le faire parvenir à l'adresse suivante :

Concours de recrutement : 307G-1103658

Centre de services partagés du Québec
900, boulevard René-Lévesque Est
3^e étage, secteur 325
Québec (Québec) G1R 2B5

Ou par télécopieur : 418 646-4444

L'accessibilité de la ligne du télécopieur n'est pas garantie en période d'affluence, nous vous suggérons de ne pas attendre à la dernière minute pour éviter l'engorgement.

Vous pouvez vous procurer le formulaire **Offre de service** dans le site Internet [www.carrieres.gouv.qc.ca], dans les bureaux régionaux du Centre de services partagés du Québec, dans les directions des ressources humaines des ministères et des organismes, dans les bureaux de Services Québec, dans les centres locaux d'emploi (CLE), dans les carrefours jeunesse-emploi et auprès d'organismes représentant les groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité.

Important : Aux fins de la vérification de l'admissibilité et de la rémunération, vous devez inscrire et détailler toutes vos expériences de travail. **Seules les expériences mentionnées lors de votre inscription seront considérées.**

Pour chaque expérience, vous devez décrire les **tâches principales et habituelles** de façon exhaustive, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Pour être jugées pertinentes, les tâches principales et habituelles décrites doivent être en lien direct avec les tâches accomplies par les agentes et les agents des services correctionnels à la fonction publique québécoise.

Pour chaque formation, vous devez indiquer le **nombre de crédits ou unités obtenus**, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Cette information est disponible sur votre dernier relevé de notes.

Il est de votre responsabilité de nous transmettre un dossier complet pendant la période d'inscription. La décision d'admissibilité repose sur les informations incluses dans votre dossier le 20 septembre 2013, date à laquelle se termine la période d'inscription au présent concours. Aucun ajout ne sera accepté après cette date.

Un dossier complet comprend :

- le formulaire **Offre de service** dûment rempli comprenant l'inscription du numéro d'assurance sociale (NAS) et du numéro **307G-1103658** à la rubrique Numéro du concours ou de la réserve;
- votre signature aux sections 4 et 5 du formulaire **sinon votre candidature sera rejetée**;
- la nature, le classement et la durée des emplois occupés, y compris les mois de début et de fin de chacun des emplois et le nombre moyen d'heures travaillées par semaine pour les emplois à temps partiel;
- une photocopie de l'original des attestations d'études effectuées au Québec (relevé de notes officiel ou diplôme);
- une copie de l'évaluation comparative des études, attestation d'équivalence (ou preuve d'ouverture de dossier) effectuées hors du Québec (attestation d'équivalence) que vous pouvez vous procurer auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles [www.micc.gouv.qc.ca];
- une copie de votre permis d'agent délivré par le Bureau de la sécurité privée, **si vous en détenez un**.

Aucune candidature soumise par courrier électronique ne sera acceptée et seuls les dossiers complets seront considérés.

Il est à noter qu'il est de la responsabilité de la personne candidate de mettre à jour les renseignements fournis concernant, notamment, son lieu de résidence.

Informations :

Informations concernant l'inscription au concours :

1 866 672-3460

Pour avoir de l'information sur l'emploi, visitez le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : [\[www.securitepublique.gouv.qc.ca\]](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler au 418 646-6777, poste 30172

Cet appel de candidatures représente une occasion de concrétiser l'orientation gouvernementale relative à l'accroissement de la présence dans la fonction publique québécoise des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones, des personnes handicapées et des femmes.

Pour en savoir plus sur les mesures et les programmes en vigueur, nous vous invitons à consulter la section sur l'accès à l'égalité du site Internet [\[www.tresor.gouv.qc.ca/egalite\]](http://www.tresor.gouv.qc.ca/egalite).